

## Transferts de notices du Sudoc vers les SIGB

# Cas particulier des notices de conversion rétrospective en ligne

### Problème initial

- Dans le cadre d'une conversion rétrospective en ligne, l'opérateur crée dans le Sudoc une notice d'exemplaire sous une notice bibliographique
- Lors du transfert régulier<sup>1</sup> suivant, la notice est versée dans le SIGB de la bibliothèque
- Si l'opérateur, lors du contrôle des notices, souhaite corriger cette localisation, il dé-localise la notice du Sudoc pour en localiser une autre
- Lors du transfert régulier suivant, la bibliothèque reçoit la nouvelle notice localisée, mais rien ne permet de détruire dans le système local la première notice qui n'est plus localisée dans le Sudoc. Il y a donc création d'un doublon dans le catalogue de la bibliothèque.

Le suivi de l'opération de conversion rétrospective par la bibliothèque devient plus lourd : en plus du suivi de la correction des tests et échantillons dans la base de production, il faut supprimer dans la base locale les notices qui ont été l'objet d'une délocalisation en ligne.

# Solution 1 : filtrage en aval (au niveau du SIGB)

Les notices rétroconverties figurent obligatoirement dans les mêmes fichiers de transfert régulier envoyés par l'ABES que les autres notices de la bibliothèque.

La bibliothèque peut mettre en place un filtre au niveau de son SIGB pour rejeter ces notices, identifiées par leur zone 991<sup>2</sup>. Le détail du paramétrage est à voir soit en interne, soit avec le fournisseur du SIGB.

Une fois l'opération de conversion rétrospective achevée, la bibliothèque demande à l'ABES une extraction de toutes ses notices comportant la zone discriminante 991. En chargeant ce fichier, la bibliothèque aura l'assurance de n'alimenter son SIGB qu'avec les notices exemplarisées définitivement.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Chaque nuit pour les bibliothèques dont les transferts sont quotidiens ou chaque semaine pour les bibliothèques dont les transferts sont hebdomadaires.

<sup>2</sup> Voir le Guide méthodologique pour la syntaxe de la zone 991

Il s'agit d'un export à la demande, que le coordinateur doit demander en fin d'opération en remplissant un formulaire de demande de service sur le site web de l'ABES (<a href="http://www.abes.fr/abes/page,605,services.html">http://www.abes.fr/abes/page,605,services.html</a>). Dans le cadre de cette opération, ce produit dérivé sera fourni gracieusement.

# Ce protocole est envisageable uniquement selon les critères standards définis ci-dessus.

N.B. : tous les SIGB ne gèrent pas les rejets de notices (ils gèrent alors les critères d'acceptation de notices). Dans ce cas :

- arrêter le logiciel de la bibliothèque qui traite automatiquement le transfert régulier
- envoyer le message de déclenchement du transfert manuellement, pour traiter le fichier iso2709 avec un visualiseur
- supprimer (par lot, sur critère) toutes les notices comportant la zone 991
- lancer manuellement l'import dans le SIGB
- demander ensuite l'extraction des notices de rétroconversion à l'ABES selon la procédure décrite ci-dessus

## Solution 2 : envoi par l'ABES de listes de PPN délocalisés

Dans ces fichiers les établissements trouveront les PPN de 3 types de notices :

- <u>PPN des notices délocalisées par l'ILN</u> au cours de l'opération de rétroconversion.
- Il peut s'agir de PPN dont le dernier exemplaire a été définitivement délocalisé : ces notices ne contiendront plus aucun exemplaire de l'ILN (suppression du seul/dernier exemplaire).
- Il peut s'agir de PPN de notices dont le dernier exemplaire a été localisé puis délocalisé par l'ILN : il n'y aura pas non plus d'exemplaire
- Il peut s'agir de PPN de notices dont le dernier exemplaire a été délocalisé puis relocalisé par l'ILN: il y aura alors autant d'exemplaires que de « relocalisations ».
  - En effet, le fichier « logfile » enregistre *toutes* les délocalisations. S'il y a eu délocalisation du dernier exemplaire de l'ILN la notice est envoyée au SIGB, même si une relocalisation a lieu ensuite.
  - <u>PPN de notices doublons</u> : ces notices n'ont aucun exemplaire ; leur PPN apparaît en 003 de la notice préférée
  - <u>PPN de notices supprimées</u>: ces notices sont repérables à la valeur d de la position 5 du label. Dans WinIBW la commande aff unx# permet d'afficher la notice en ISO 2709 unimarc export (aff usx# pour ISO 2709 Marc21 export)

Cette liste de PPN sert donc à supprimer manuellement du SIGB les notices qui doivent l'être ou à vérifier que les programmes (de dédoublonnage en particulier) fonctionnent correctement.

#### Mise en place :

L'ABES programme pour l'établissement un nouveau job, qui aura un n° différent de celui des transferts réguliers de notices. Le fichier reçu aura pour nom :

LPxxxrnA001.raw où xxx est le n° du job attribué par l'ABES et n un numéro qui s'incrémentera à chaque nouvelle exécution du job.

Le principe est le même que celui des transferts réguliers :

- l'établissement recoit au jour convenu un message « status 0 » l'informant que l'extraction est terminée
- l'établissement envoie un message GTD, avec dans la Zone GTD ORDER : LP + n° du nouveau job (communiqué par l'ABES). Eventuellement, l'envoi automatique du message est à programmer par le fournisseur de SIGB.

### Exemple de message GTD pour la récupération d'un fichier de PPN (exemple : LP999)

**To**: abes ftp@carmin.sudoc.abes.fr adresse du système central

adresse autorisée du système local From: Système\_Local@SIGB.univ-XXX.fr

demandeur

sujet obligatoire : analysé par le système **Subject:** GET TITLE DATA

central

 $GTD_ILN = 40$ 

 $GTD_YEAR = 2007$ (0 < yyyy < 9999)

GTD FILE TO = machine.domaine.fr un nom de machine valide adresse IP valide

= dec.dec.dec ou

= MAIL ONLY demande d'envoi de message informatif ou GTD\_ORDER = LP999\*

order 999 : numéro de demande de traitement (=valeur du JobId du

message "status is 9")

GTD\_REMOTE\_DIR = /temp/toto (sous)-répertoire du système local

le fichier est envoyé, soit directement sur le serveur local soit sur le serveur tampon Vermeil pour être récupéré par l'établissement.

L'établissement et l'ABES reçoivent un message « status 9 » pour signifier le succès du transfert.

Attention: ce fichier est sous la forme d'une liste de PPN et ne peut donc pas être chargé automatiquement dans le SIGB.

Pour tout renseignement concernant cette option, contacter le service assistance de l'ABES: <a href="https://stp.abes.fr/node/3?origine=sudocpro">https://stp.abes.fr/node/3?origine=sudocpro</a> Domaine Transferts réguliers